

Procès-verbal de la séance du CC du 27 juin 2019 au refuge des Bas-Monts, 18h30

Présidence : M. Christian Marrel Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 2 mai 2019

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. Mathieu Rochat, boursier communal. Il salut dans le public Mme Valérie Guex, boursière adjointe et M. Stéphane Ruby, ancien boursier communal.

Se sont excusés : Mmes les députées Florence Gross et Monique Ryf et M. le député Guy-Philippe Bolay ; Mme Josée Martin, présidente du CC de Savigny, Mme Céline Dillner Reichen, président du CC de Paudex et M. Jean-Denis Briod, président du CC de Pully.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 36 membres présents, le quorum est atteint. *2 arrivées en cours de séance.*

Personnes excusées : Mmes les Conseillères S. Chatelan-Daubercies, C. Gygi, F. Le Tadic, D. Mangold, S. Manné, L. Ogliaro, A. Recchia, A. Zoia. MM. les Conseillers O. Abetel, M. Belardinelli, C. Blin, M. Dupertuis, B. Favre, G. Favre, R. Mettraux, C. Nicolet, J.-M. Waldmeyer

Personne absente : Mme D. Zamaros

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Le président passe à l'Ordre du jour. Il annonce que la Commission des finances et le bureau ont été informés de la démission de Madame Charlotte Touati de sa fonction de membre de la CoFin. En vue de la remplacer sans délai dans la perspective des travaux liés au budget 2020, la Commission des finances souhaite présenter une candidature ce soir déjà. Le président propose donc l'ajout d'un point avant le point 8 :

Point 8 - Election complémentaire à la Commission des Finances

avec décalage des points suivants.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 2 mai 2019 est mis en discussion. Sans modification, il est accepté à la majorité et 3 abstentions.

2. Communication du Bureau du Conseil

Le président rappelle que M. Jean-Louis Rochaix, ancien Municipal, est décédé le 9 juin dernier. Il prie l'assemblée de se lever afin d'observer un instant de recueillement en sa mémoire.

Il résume ensuite les principaux évènements depuis notre dernière séance :

- le 4 mai, il a reçu la démission de Madame Véronique Rodondi, dont il fait lecture de l'e-mail
- le 14 mai, le président et le secrétaire ont participé à la visite de la Commune organisée selon les vœux de la Commission de gestion et dont le compte-rendu figure dans son rapport
- le 19 mai ont eu lieu les votations fédérales, avec deux objets :
 1. "Réforme fiscale et financement de l'AVS" acceptée à Belmont par 85,5% des votants
 2. "Loi sur les armes" acceptée par 79,6 % des votants.

Le taux de participation à Belmont s'est élevé à 50,4 %

3. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. Communications

de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. de Pierri n'a pas de communication.

de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli lit son rapport (annexé au PV).

du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli lit son rapport (annexé au PV).

du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Pas d'intervention.

5. Préavis N° 02/2019 - Comptes 2018

Comme indiqué dans la convocation, le rapport de la Commission des Finances n'est pas lu devant l'assemblée. Le président ouvre la discussion sur le préavis. La parole n'est pas demandée.

Il parcourt ensuite le document des comptes, page par page.

Monsieur Bolay, président de la CoFin, intervient pour remercier l'ancien boursier, M. Stéphane Ruby, pour le travail collaboratif durant ces 10 dernières années. Il remercie également Mme Valérie Guex, boursière adjointe, pour son travail conséquent pour le bouclage des comptes 2018. La CoFin a pu rencontrer également M. RoCHAT, qui a pris ses fonctions il y a plus de 2 mois. Au sujet du rapport, M. Bolay met l'accent sur la conclusion. Il relève le récent article du Régional qui compare les finances des communes de la région, avec notre endettement conséquent, en rappelant que Belmont a terminé la réalisation de ses travaux importants.

Sans question sur les comptes, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de Gestion de la Municipalité pour l'année 2018

Le président passe la parole à présidente de la Commission de gestion, Mme Sandrine Rainotte. En plus de l'étude du rapport des différents dicastères, elle revient sur la visite proposée par la Municipalité avec la présentation du service d'informatique de Pully qui gère également l'informatique de notre commune et du logiciel SIGIP.

La Commission a étudié en particulier le dossier de la RC 773 sous l'angle de la gestion et des subventions. Elle a également analysé les effets du nouveau règlement sur les déchets. La CoGest a été sensibilisée à la complexité des ententes et des associations intercommunales, avec plus de 200 conventions et contrats en vigueur dont il faut assurer le suivi.

Mme Rainotte remercie la Municipalité et l'administration pour le temps consacré à répondre aux questions de la Commission.

Le président lance la discussion sur le document.

Mme Grossenbacher demande quelles sont les mesures prises pour valoriser les déchets. M. Michelet répond qu'il y a plusieurs filières. Le tri des déchets verts, avec un volume important, a un coût net pour le transport et le traitement, mais aucun retour financier. Le recyclage du papier a un retour symbolique car il fluctue énormément en lien avec le marché mondial. Le verre est traité par Swissrecycling, mais les frais sont supérieurs aux redevances. La vente de la ferraille permet d'obtenir un petit bénéfice, variant chaque année suivant le marché. La récupération du PET, bien que facultative dans les points de récupération, rapporte de l'argent, avec de faibles coûts. Le problème du plastique, avec les qualités différentes, génère un coût important pour son tri et sa valorisation. Les filières d'élimination et de transformation ne sont pas efficaces à 100% pour l'ensemble des plastiques. En résumé, lorsque l'on passe par

les filières, les frais sont importants et la redistribution est faible. Nous avons globalement de bons résultats sur le tri, mais cela a un coût.

Sans autre question, le président passe à la lecture des conclusions, puis au vote. Le rapport de gestion pour l'année 2018 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal N° 03/2019 - Demande de crédit extrabudgétaire 2019 pour couvrir le supplément Facture sociale 2018

Le président passe la parole à M. Henchoz pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Michaud demande la raison de demander ce montant en juin alors que la facture finale arrivera en juillet. M. le syndic répond que la facture arrivera plutôt en août. Pour avoir le chiffre final, le canton doit recevoir les chiffres finaux des 309 communes vaudoises, avant de faire le calcul pour chaque commune. En demandant 250'000 francs, on est sûr que la facture sociale ne sera pas supérieure. Pour la thématique « transports », les montants des retours évoluent en fonction des taux provisoires. A ce jour, le montant provisoire à payer calculé par la commune est d'environ 63'000 francs. Il n'est pas possible de prévoir de convoquer le Conseil dans les 30 jours après réception de la facture finale ; avec les délais légaux, il faudrait 90 jours. Dans ce préavis, la Municipalité a décidé de demander l'entier de la facture, dont à déduire les retours.

Mme Rainotte demande si ce supplément sera bien comptabilisé dans l'exercice 2019. Le syndic confirme que ce préavis amende et augmente le budget 2019 voté par notre Conseil. Dans l'ancien système, par exemple pour 2017, les 400'000 francs provisionnés en trop dans les comptes de 2017 ont été portés au bilan dans le compte de régulation « péréquation ». Le montant provisionné était fondé sur les chiffres connus en mars, mais était faux car on n'avait pas les résultats financiers des 308 autres communes. Le nouveau système évite cela. Le syndic rappelle que la facture sociale est le seul élément où les communes n'ont rien à dire et les suppléments ne peuvent pas être refusés par un Conseil communal.

M. Bartolacelli demande si on pouvait refuser la facture de la participation à la police cantonale, puisque nous finançons une police intercommunale. Le syndic répond que notre participation est imposée, comme toutes les communes, par une décision du Grand Conseil qui ne peut pas être discutée. Il souligne que s'agissant de la facture sociale, le Conseil d'Etat pourrait être plus prudent dans les montants transmis au Grand Conseil, car depuis 10 ans les comptes dépassent de 6% les budgets.

M. Henchoz relève que la commune de Rolle a refusé les comptes. Quelle est la conséquence d'un tel refus. Réponse du Syndic : aucune, car l'argent est dépensé. Le plus important est le travail d'élaboration du budget en analysant les charges, les dépenses et les engagements financiers à faire. Les comptes en sont les résultats. Pour l'exemple cité, le refus est plutôt un signe de mécontentement du Conseil de Rolle. Le taux de la commune est bas et les recettes des personnes morales ont fondu.

Il observe que la situation sera difficile pendant 2 ans, mais qu'avec RIE3, des rentrées fiscales importantes arriveront dans les caisses de cette commune dès 2020/2021.

Le préavis ne soulevant pas d'autre question, le président passe à la lecture des conclusions, puis au vote. Le préavis N° 03/2019 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions et 1 avis contraire.

8. Election complémentaire à la Commission des finances (point ajouté)

Le président passe la parole au président de la CoFin qui remercie Charlotte Touati pour son travail dans la commission. Il présente la candidature de M. Hannah Grossenbacher, qui par son travail a de nombreuses interactions avec les finances. Sans autre candidature, l'élection se fait par acclamation.

9. Election du Bureau (pour une année)

Le règlement du Conseil ne précise pas la durée du mandat de président, mais il est d'usage que le président fonctionne durant 2 ans, voire 3. Après une année, M. Marrel sollicite un nouveau mandat. Il est reconduit par acclamation.

Pour la vice-présidente et la deuxième vice-présidence, MM. Devalte et Guignard sont reconduits pour une année par acclamation.

Suite à la démission de Mme Rodondi, le président propose M. Philippe Bugnon pour le poste vacant de scrutateur suppléant. Pour les autres postes, les candidats sont les personnes sortantes, soit Mme Petra Salathé et M. Michael G. Markides comme scrutateurs et Mme Angela Recchia comme suppléante. Sans autre candidat, le bureau est élu par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

M. Bolay indique que le 31 août, lors de la journée sur la milice, le comité des Cancoires indépendants sera présent au bâtiment administratif et attend nos visites.

Le président donne encore 2 informations. Le délai pour le paiement des cotisations des Cancoires indépendants est fixé au 30 juin. Cet automne, les élections fédérales se tiendront le 20 octobre et le 10 novembre. Ces élections demandent un nombre plus important de personnel pour le dépouillement et prie les conseillers de répondre favorablement à toute convocation.

La prochaine séance du conseil communal se déroulera le jeudi 31 octobre 2019 à 20h15.

Le président remercie les membres de la Municipalité et du personnel l'administration communale pour la préparation du repas.

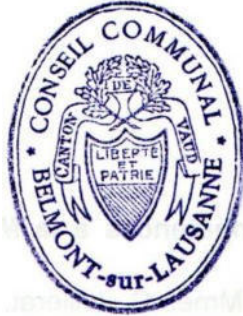
Il est 19h45 lorsque le président clôt la séance du 27 juin 2019.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Christian Marrel



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Communication de la CCAR

PALM

Le jeudi 23 mai 2019 s'est tenue à la salle Métropole de Lausanne la conférence d'agglomération du projet Lausanne-Morges (PALM) à laquelle j'ai assisté et qui a réuni près de 500 représentants politiques et techniques cantonaux et communaux.

Après le mot de bienvenue de M. Grégoire Junod, Syndic de Lausanne, nous avons eu l'occasion d'écouter plusieurs intervenants notamment les conseillères d'Etat Mmes Nuria Gurrite et Jacqueline de Quattro, respectivement co-présidentes du comité de pilotage du PALM qui ont unanimement reconnue la qualité et l'ambition du PALM. Ils ont également affirmé leur volonté de poursuivre et d'intensifié la mise en œuvre des nombreuses mesures du projet afin de pouvoir relever les nombreux défis pour réaliser les futurs quartiers d'habitation et d'activités de demain, les axes forts de transports publics (BHNS, métro m3) et les réseaux de mobilité douce afin de permettre de densifier les tissus urbains, fluidifier les déplacements, favoriser la transition énergétique mais surtout convaincre la population du bien-fondé des différents projets afin de pouvoir accueillir à terme près de 75'000 habitants et 45'000 emplois supplémentaires d'ici 2030. Le PALM 2016 se veut aussi une continuité des deux précédentes versions de 2007 et 2012. Il doit aussi permettre d'améliorer les déplacements en tenant compte de l'augmentation importante des pendulaires attendue jusqu'en 2050.

Nous avons eu également l'occasion d'entendre Mme Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial sur la vision fédérale de la mise en œuvre du PALM et qui relevé la qualité du projet présenté.

Enfin, un film nous a été présenté par les différents présidents des schémas directeurs du PALM sur le thème « s'engager au quotidien pour demain ».

Cette conférence s'est conclue par la signature du protocole additionnel 2019-2022 pour la mise en œuvre du PALM 2016 par le canton, les 27 communes partenaires et les associations régionales.

Pour rappel, les mesures infrastructurelles de mobilité des trois premières générations de projet devraient bénéficier d'un financement fédéral de l'ordre de 500 millions de francs. Parmi celles-ci figurent notamment le tram entre Lausanne-Flon et Villars-Ste-Croix et le développement des métros m2 et m3, ainsi que de très nombreuses mesures en faveur des vélos et des piétons.

Je tenais en tant que conseiller communal et président de la CCAR remercier ici le président de Lausanne-Région ainsi que ses collaborateurs pour cette conférence et la qualité des orateurs.

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 27 juin 2019

Pour la CCAR :

J-C. Bartolacelli, président



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Présentation des comptes de l'année 2018 et du rapport de gestion 2018

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 18 juin 2019 à 18h30 à Belmont en tant que délégué Municipal et membre du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » à la présentation des comptes de l'année 2018 et du rapport de gestion 2018.

A cette occasion, un nouveau membre du conseil intercommunal a été nommé en la personne de M. Xavier de Landerset, délégué de la commune de Paudex en remplacement de M. Rossignol de Paudex.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2018 après la septième année d'activité peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et des revenus financiers supérieurs aux attentes.

Sur un budget 2018 de CHF 10'660'581.51, les charges ont été en 2017 moins élevées par rapport au comptes 2018 :

- inférieures 1.4 % pour les charges de fonctionnement
- inférieures 1.7 % pour les charges concernant les autorités et le personnel
- inférieures 11.4 % pour les charges concernant les achats de biens, services et marchandises

Les non dépenses d'un peu moins de CHF 220'000.00 par rapport au budget 2018 s'expliquent par la diminution dans l'achat de matériel (moins CHF 27'000.00), diminution mise à niveau mâts SAT + locaux signalisation routière (moins CHF 29'000.00), diminution renouvellement informatiques (moins CHF 6'000.00), diminution des achats de carburant pour les véhicules (moins CHF 24'000.00), diminution de l'entretien de la signalisation routière (moins CHF 63'000.00), diminution des honoraires et frais d'études (moins CHF 52'000.00) et diverses diminutions (moins CHF 19'000.00).

L'effectif du personnel œuvrant au sein de l'Association est de 60.6 ETP, soit 0.1 ETP de moins que ce prévoyait le budget 2018. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quittés l'Association ainsi que la prise en charge de l'écolage de deux aspirants au lieu de trois prévu dans le budget 2018.

La somme de CHF 223'188.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2018 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

Pour les revenus, ceux-ci ont été moins élevés par rapport au budget 2018 :

- inférieurs 1.4 % pour les revenus de fonctionnement

Par contre, les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produit de ventes sont supérieures (+ 32.7 %) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2018 et de 10.5% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2017.

L'écart constaté avec le budget 2018 s'explique par les remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 10.3 % par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 et supérieurs de 2.0 % par rapport aux comptes de l'année 2018.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Pully, Savigny) au financement de l'Association.

Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 905'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2018 et supérieures d'environ CHF 150'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2017.

Ainsi, pour la commune de Belmont-sur-Lausanne sur un budget 2018 de CHF 542'658.80, les comptes 2018 ont bouclés sur un montant de CHF 502'261.82 (écarts en CHF 40'396.98), soit un écart de moins 7.4 %, ce qui représente un coût par habitant de CHF 134.58.

En 2017, les comptes avaient bouclés sur un montant de CHF 509'359.86 ce qui représente un écart par rapport à l'année 2018 de moins 1.4 %.

Le conseil intercommunal a adopté à l'unanimité les comptes 2018 et a approuvé le rapport de la commission de gestion 2018.

Le septième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a très légèrement augmenté et est par conséquent resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2017. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années l'une des préoccupations principales du CODIR.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 27 juin 2019

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal